

MAIRIE
DE

REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 30 octobre 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D752025

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0

Date de la convocation :
30/10/2025

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE
Christophe – M. RIGAUD Denis – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET
Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien
– M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. VERNOUX, Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à
M. RETY Jean-Pierre, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT
Raphaël, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absents : M. DEVEYLE Alain, M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Illuminations

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat d'un motif d'illuminations pour un montant de 1 974.00 € HT soit 2 368.80 € TTC auprès de la société BLACHERE Illuminations.

Porte – Restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé, un devis pour la pose d'une porte au restaurant scolaire pour un montant de 4 920.72 € HT soit 5 904.86 € TTC avec la société Cruz fermetures.

Réfection de toiture – Salle Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé, un devis pour la réfection de la toiture de la Salle Limorin pour un montant de 67 675.90 € HT soit 74 443.49 € TTC avec la SARL GAILLARD Bruno.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il avait signé, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 3 060.00 € HT soit 3 672.00 € TTC avec le cabinet BAC CONSEILS

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 13 novembre 2025



Le Maire de REPLONGES,
Bertrand VERNOUX

Reçu en préfecture
001210103206-20251107-D752025-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2025